

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

AMENDEMENT

N ° AS920

présenté par

Mme Bureau-Bonnard, Mme Leguille-Balloy, M. Cabaré, M. Templier, M. Leclabart, M. Matras,
Mme Panonacle, Mme O'Petit, M. Daniel, M. Haury, Mme Brulebois, Mme Charvier, Mme Sylla,
Mme Hammerer, M. Claireaux, M. Isaac-Sibille, rapporteur M. Pont, M. Girardin et
Mme Provendier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 32, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.